الهيئة المغربية لسوق الرساميل
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux lance la deuxième édition du Prix AMMC de la Recherche

Rabat, le 29 mars 2023

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) lance, avec l'appui de son Conseil scientifique, la deuxième édition du Prix AMMC de la recherche afin de consolider ses liens avec l'univers académique et d'encourager la recherche scientifique.

La compétition du Prix AMMC de la recherche vise à récompenser les chercheurs qui, à travers leurs parcours académique et professionnel, contribuent à faire avancer la recherche dans le domaine du marché des capitaux.

Cette compétition est destinée à soutenir les travaux de recherche et à récompenser le caractère innovant et distinctif de ces travaux, notamment dans les domaines en lien avec :

- le financement à long terme via les marchés ;
- la liquidité et la valorisation des instruments financiers ;
- les infrastructures de marché ;
- le marché à terme et la chambre de compensation ;
- la gestion d'actifs ;
- la microstructure des marchés financiers ;
- les innovations technologiques et les marchés financiers (blockchain, intelligence artificielle, etc.) ;
- la finance participative ;
- la finance durable ;
- la finance comportementale ;
- la régulation du marché des capitaux.

Sont ainsi éligibles au prix AMMC de la recherche, les étudiant(e)s doctorant(e)s ou les titulaires d'un doctorat âgé(e)s de moins de 40 ans, de nationalité marocaine et affilié(e)s à un établissement d'enseignement supérieur au Maroc ou à l'étranger, ou de nationalité étrangère et affilié(e)s à un établissement d'enseignement supérieur au Maroc.

Les modalités détaillées de participation sont disponibles sur le site de l'Autorité.

À propos de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

L'AMMC est l'autorité de régulation du marché marocain des capitaux. L'Institution a pour missions de veiller à la protection de l'épargne investie en instruments financiers et au bon fonctionnement et à la transparence du marché des capitaux au Maroc.

Membre de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV) depuis 1996, l'AMMC a signé, en 2007, la convention multilatérale d'échange et de coopération (Multilateral Memorandum of Understanding/MMOU) de l'OICV faisant du Maroc le 44e pays signataire et le 3e pays Africain. L'Autorité préside également depuis février 2020, le Comité Régional Afrique Moyen-Orient (AMERC).

http://www.ammc.ma

Pour plus d'information, veuillez contacter :

Contact :
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
Mme Dania BOUHLAL
E-Mail: dania.bouhlal@ammc.ma
Tél: 07 07 29 19 31